

# CAISSE DE PENSION DES ORGANISATIONS D'ASSURANCE-MALADIE

Administration: santésuisse, Römerstrasse 20, case postale, 4502 Soleure

Tél. +41 32 625 41 41 – Téléfax +41 32 625 41 51

## Newsletter n° 1/2014

Date: 24 juin 2014

Rédacteur: Roland Karau

Téléphone: +41 32 625 4121

Roland.Karau@santesuisse.ch

### L'année de prévoyance 2014

Madame, Monsieur,

#### Nouveau règlement de prévoyance et nouveau logiciel de gestion de la caisse de pension

Notre caisse de pension a bien démarré l'année 2014. La composition du conseil de fondation est restée quasiment identique à l'issue des élections pour la mandature 2014 – 2017. Le nouveau règlement de prévoyance adopté en août 2013 par le conseil de fondation est entré en vigueur comme prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Par ailleurs, le nouveau logiciel de gestion de la caisse de pension a également été introduit dans les délais prévus. Le certificat d'assurance pour les assurés actifs et les certificats de rentes pour les retraités ont été édités avec cette application.

#### Nouvelles possibilités d'épargne pour les assurés actifs

Le nouveau règlement de prévoyance offre aux assurés actifs la possibilité de mieux s'assurer en vue de leur retraite, autrement dit d'épargner plus de capital afin de bénéficier d'une rente de vieillesse plus élevée. Trois plans d'épargne sont proposés : les plans «Standard», «Plus A» et «Plus B». Le plan Standard correspond à l'ancien plan:

#### Financement du plan «Standard»

Âge en années	Cotisation d'épargne	
	Salarié	Employeur
25 – 29	5,50%	5,50%
30 – 34	6,25%	6,25%
35 – 39	7,00%	7,00%
40 – 44	7,75%	7,75%
45 – 49	8,50%	8,50%

50 – 54	9,50%	9,50%
55 – 59	10,75%	10,75%
60 – 65	12,00%	12,00%

#### Financement du plan «Plus A»

Âge en années	Cotisation d'épargne	
	Salarié	Employeur
25 – 29	7,50%	5,50%
30 – 34	8,25%	6,25%
35 – 39	9,00%	7,00%
40 – 44	9,75%	7,75%
45 – 49	10,50%	8,50%
50 – 54	11,50%	9,50%
55 – 59	13,75%	10,75%
60 – 65	14,00%	12,00%

#### Financement du plan «Plus B»

Âge en années	Cotisation d'épargne	
	Salarié	Employeur
25 – 29	9,00%	5,50%
30 – 34	9,75%	6,25%
35 – 39	10,50%	7,00%
40 – 44	11,25%	7,75%
45 – 49	12,00%	8,50%
50 – 54	13,00%	9,50%
55 – 59	14,25%	10,75%
60 – 65	15,50%	12,00%

Grâce aux plans de financement Plus A et Plus B, un assuré peut économiser davantage dans sa caisse de pension. Cela augmente aussi la somme de rachat maximale. Celle-ci correspond à la différence entre le capital d'épargne disponible à la date du rachat et le capital d'épargne maximal possible.

Suite aux demandes de nombreux assurés, nous vous expliquons le calcul du rachat maximal possible à l'aide d'un exemple:

## Calcul de la somme de rachat maximale

### Données de base pour le calcul:

Salaire annuel assuré: CHF 120'000

Date de naissance: 10 août 1960

Age précis, au mois près, à la date du 31.12.2014:  
1960 – 2014 = 54 ans + 4 mois durant l'année en cours  
(sept. – déc.), soit 54 ans et 4 mois.

Facteurs pour le calcul du capital d'épargne maximal selon le règlement de prévoyance, annexe 4:

- Facteur à 54 ans = 583,51 (plan Standard)

- Facteur à 55 ans = 616,68 (plan Standard)

Interpolation basée sur l'âge exact:

$$((616,68 - 583,51)/12*4) = 11,06 + 583,51 = 594,57$$

Avoir de vieillesse maximal

= Salaire annuel assuré \* facteur d'interpolation

$$\text{CHF } 120'000 * 594,57 / 100 = \text{CHF } 713'484$$

Moins l'avoir de vieillesse déjà disponible calculé comme suit: (prestation de sortie au 31.12.2013 + intérêts sur cet avoir (actuellement 1,75%) + bonifications de vieillesse annuelles 2014). Ces données apparaissent à la page 2 du certificat d'assurance.

### Calcul du rachat maximal possible:

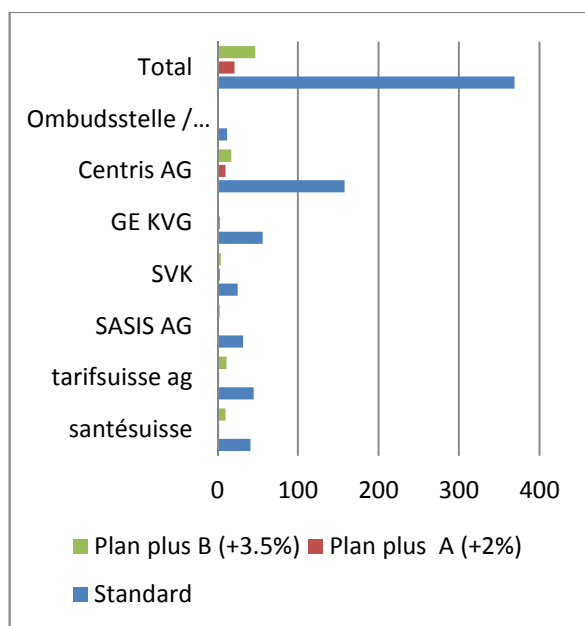
Avoir de vieillesse maximal CHF 713'484

Moins avoir de vieillesse disponible CHF 320'000

Somme de rachat maximale CHF 393'484

### Utilisation des plans d'épargne

À la demande du conseil de fondation, nous avons examiné comment les assurés actifs utilisent les différents plans d'épargne proposés. Le graphique ci-après montre le résultat de cette évaluation:



Les plans d'épargne, tous employeurs confondus, sont utilisés comme suit:

Plan Standard	83%
Plan plus A (+2%)	6%
Plan plus B (+3,5%)	11%

17% des assurés actifs ont décidé d'épargner davantage pour leur retraite, ce dont profite aussi la caisse de pension.

### Situation actuelle de la caisse de pension

La situation financière de notre caisse de pension est stable. Nous sommes en mesure de remplir toutes les obligations avec les cotisations encaissées.

La situation sur les marchés financiers reste positive. La Banque Centrale Européenne (BCE) a baissé une nouvelle fois son taux directeur. Fautes d'alternatives de placement, les marchés des actions ont enregistré de nouveaux plus hauts historiques.

La stratégie de placement du conseil de fondation mise sur la sécurité avant le rendement. L'exposition au risque a été réduite en conséquence. La part en actions se situe depuis début 2013 à 20%. En dépit de cette stratégie de placement prudente, une performance de 3,11% a été réalisée au 31 mai 2014. Compte tenu d'un objectif de rendement visé de 2,3%, le taux de couverture a ainsi légèrement progressé pour atteindre environ 109,5%.

Si vous avez des questions concernant la caisse de pension ou votre situation personnelle, nous nous tenons volontiers à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter.